



La lettre d'information

UES SFR 12 OCTOBRE 2020

NEGOCIATIONS, HARMONISATIONS

La Direction a réuni les Organisations Syndicales Représentatives afin de définir un calendrier de négociations et voici ce qu'il en ressort :

- **L'harmonisation des classifications** : Cette négociation ouverte en début d'année 2020 a été suspendue notamment du fait de la crise sanitaire et va reprendre le 8 décembre 2020.
- **L'harmonisation des astreintes** : Le travail d'audit, d'analyse et d'estimation est en cours de finalisation afin d'harmoniser. La première réunion se tiendra le jeudi 3 décembre 2020.
- **L'harmonisation du temps de travail** : La Direction indique qu'il faut reprendre le sujet très complexe depuis son origine pour ouvrir une négociation sur le second semestre de 2021.
- **Le TAD (Travail A Domicile)** : Pour la Direction le sujet sera abordé en 2021.
- **Les PRV (Plan Rémunération Variable)** : Les PRV seront traités entre octobre 2020 et janvier 2021 selon les périmètres (B2B, DSO, CRP, SMR, SRR) tandis que les NAO sont envisagées sur janvier 2021 / février 2021 comme chaque année.
- **La GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)** : L'accord actuel expire fin 2020 c'est pourquoi il y a urgence à reprendre le sujet à partir de l'existant qui constitue une base de travail.
- **Politique des remboursements de frais et voyages** : La Direction précise que cela n'est pas un sujet de négociations, que le point sera abordé avec DIAG, DAF et les Directions Opérationnelles concernées.
- **RPS (Risques Psycho Sociaux)** : Après 5 réunions, une dernière va être planifiée avant de proposer un accord à la signature.
- **Accord d'adaptation dans le cadre du transfert collectif (L.1224-1) du SI et de la DJ des médias vers SFR** : Le sujet a été abordé en CSEC dans le cadre du dossier

d'Information / Consultation présenté relatif à la mutualisation des fonctions support.
Une première réunion se tiendra mardi 13 Octobre 2020.

Pour la **CFTC**, au vu des sujets très importants comme l'**harmonisation des astreintes**, le **TAD** et la **GPEC**, la négociation des classifications pouvait encore attendre surtout qu'au vu des premières réunions et malgré **les demandes de la CFTC** :

- Celle-ci risque de n'apporter que des modifications à la marge

De plus, contrairement aux annonces faites à plusieurs reprises par certaines Organisations Syndicales, elle ne réglera pas les disparités de salaires dans l'UES SFR, la Direction ayant déjà annoncée prendre comme référence la grille des minima salariaux de la CCNT (convention collective des télécoms).

C'est dans ce cadre que la CFTC n'a eu de cesse de demander à la Direction des Ressources Humaines :

- L'ouverture d'une négociation sur la mise en place d'une véritable grille salariale au sein de l'UES SFR.

**Toujours présente à vos côtés pour garantir vos droits
et améliorer vos conditions de travail
venez rejoindre l'équipe **CFTC****



VOS CONTACTS

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUAZA, Philippe BOURDELIN, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Jocelyne MULLER, Tienda NACER, Cécilia PEREIRA, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE.